UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION
DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Saint-Denis,
Le 19 décembre 2017

NOTICE DU PROGRAMME DE BOURSES D'EXCELLENCE de niveau Master 2 de l'Université de La Réunion pour l'année 2018-2019

- **Budget :**

- Le montant du budget est soumis au vote du budget par le CA de l'UR et à l'obtention éventuelle de crédits supplémentaires grâce à des fonds Interreg (V).

- **Abandon :**

- En cas d'abandon de ses études, sauf cas de force majeure, l'étudiant devra prévenir son/sa directeur/directrice de master et la responsable du programme des bourses d'excellence à la DRI (Sophie Prima) au minimum un mois avant l'abandon.
- En cas d'abandon de ses études, la commission « Bourses d'excellence » de la DRI se réunira pour décider si l'étudiant devra rembourser ou non le montant des bourses versées depuis son arrivée.

- **Critères de sélection**

- La commission des bourses d'excellence de la DRI est composée de la VPRI et des correspondants des relations internationales dans les composantes de l'UR.

  Critères :
  1/ Qualité du dossier (sur 4)
  2/ Motivation (sur 4)
  3/ Adéquation parcours/projet (sur 4)
  4/ Importance de la discipline dans la stratégie de l'UR (sur 4)
  5/ Classement par la Commission de sélection du Master 2 demandé (sur 4)
  Note finale sur 20

- Les étudiants sont classés sur liste principale et sur liste complémentaire par la Commission des bourses d'excellence. Ils sont informés de leur classement dans les plus brefs délais suite à la tenue de la Commission.

- Les étudiants sélectionnés doivent confirmer leur participation dans les sept (7) jours qui suivent l'annonce de leur sélection. Ils doivent donc consulter très régulièrement leur boîte mail.

- **Calendrier :**

- Le calendrier des inscriptions est susceptible d'être modifié. Le cas échéant, l'information et la mise à jour du calendrier seront transmises aux SCAC et ECF dès que possible. Dans tous les cas les étudiants sont invités à regarder régulièrement la page http://scolarite.univ-reunion.fr/inscription/procedures-dadmission/
- Les étudiants sélectionnés doivent entamer les démarches pour obtenir leur visa le plus tôt possible.
- Les étudiants doivent arriver à l'UR les 16, 20 ou 21 aout 2018.

- **Conditions de poursuite en doctorat**

La poursuite en doctorat n'est nullement garantie avec la sélection du programme de Bourse.

L'étudiant pourra poursuivre en doctorat si :

- Il valide son Master 2
- Il est autorisé par l'Ecole doctorale compétente
- Il trouve un directeur de thèse
- Il trouve un financement (Région, CIFRE, etc.)

Le fait pour un candidat d'avoir fait son M2 à l'UR augmente cependant largement ses chances de poursuivre en doctorat à l'UR.

En cas de poursuite en doctorat l'idéal serait que la thèse soit en cotutelle avec le pays d'origine.

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION
DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Saint-Denis,
Le 19 décembre 2017

NOTICE DU PROGRAMME DE BOURSES D'EXCELLENCE de niveau Master 2 de l'Université de La Réunion pour l'année 2018-2019

- **Budget :**

- Le montant du budget est soumis au vote du budget par le CA de l'UR et à l'obtention éventuelle de crédits supplémentaires grâce à des fonds Interreg (V).

- **Abandon :**

- En cas d'abandon de ses études, sauf cas de force majeure, l'étudiant devra prévenir son/sa directeur/directrice de master et la responsable du programme des bourses d'excellence à la DRI (Sophie Prima) au minimum un mois avant l'abandon.
- En cas d'abandon de ses études, la commission « Bourses d'excellence » de la DRI se réunira pour décider si l'étudiant devra rembourser ou non le montant des bourses versées depuis son arrivée.

- **Critères de sélection**

- La commission des bourses d'excellence de la DRI est composée de la VPRI et des correspondants des relations internationales dans les composantes de l'UR.

  Critères :
  1/ Qualité du dossier (sur 4)
  2/ Motivation (sur 4)
  3/ Adéquation parcours/projet (sur 4)
  4/ Importance de la discipline dans la stratégie de l'UR (sur 4)
  5/ Classement par la Commission de sélection du Master 2 demandé (sur 4)
  Note finale sur 20

- Les étudiants sont classés sur liste principale et sur liste complémentaire par la Commission des bourses d'excellence. Ils sont informés de leur classement dans les plus brefs délais suite à la tenue de la Commission.

- Les étudiants sélectionnés doivent confirmer leur participation dans les sept (7) jours qui suivent l'annonce de leur sélection. Ils doivent donc consulter très régulièrement leur boîte mail.

- **Calendrier :**

- Le calendrier des inscriptions est susceptible d'être modifié. Le cas échéant, l'information et la mise à jour du calendrier seront transmises aux SCAC et ECF dès que possible. Dans tous les cas les étudiants sont invités à regarder régulièrement la page http://scolarite.univ-reunion.fr/inscription/procedures-dadmission/
- Les étudiants sélectionnés doivent entamer les démarches pour obtenir leur visa le plus tôt possible.
- Les étudiants doivent arriver à l'UR les 16, 20 ou 21 aout 2018.

- **Conditions de poursuite en doctorat**

La poursuite en doctorat n'est nullement garantie avec la sélection du programme de Bourse.

L'étudiant pourra poursuivre en doctorat si :

- Il valide son Master 2
- Il est autorisé par l'Ecole doctorale compétente
- Il trouve un directeur de thèse
- Il trouve un financement (Région, CIFRE, etc.)

Le fait pour un candidat d'avoir fait son M2 à l'UR augmente cependant largement ses chances de poursuivre en doctorat à l'UR.

En cas de poursuite en doctorat l'idéal serait que la thèse soit en cotutelle avec le pays d'origine.